

Décharge des Tattes-de-Bogis et protection des marais : deux procédures qui interrogent

A lors que le projet de décharge des Tattes-de-Bogis vient d'être retiré, dans sa forme actuelle, de l'adaptation du Plan directeur cantonal vaudois (PDCn), une autre procédure est menée parallèlement le long de la Versoix : le classement des marais de la Haute Versoix. Deux dossiers distincts sur le plan administratif, mais étroitement liés sur la plan territorial, qui interrogent sur la cohérence de l'aménagement du territoire et de la protection de la Versoix.

À la suite des nombreuses observations déposées lors de la consultation publique, le canton de Vaud a retiré le projet de décharge de l'adaptation en cours du PDCn. Cette décision ne marque toutefois pas son abandon. Le projet devra être revu, puis faire l'objet d'un nouvel examen préalable ainsi que d'une nouvelle consultation publique.

Parmi les principales évolutions annoncées figurent l'abandon de la partie est du périmètre, à la suite de l'opposition de plusieurs propriétaires fonciers, ainsi qu'un **redimensionnement** de l'installation. L'emprise au sol et le volume seraient réduits d'environ moitié, tout en maintenant une zone destinée aux déchets de type B. Cette catégorie de déchets contient des matériaux d'excavation pollués et des métaux lourds.

Dans le même temps, la Direction générale de l'environnement (DGE-Biodiversité) conduit une procédure de classement des marais de la Haute Versoix, de Chavannes-des-Bois à Crassier. Situés en amont et le long du site prévu pour la décharge, ces milieux humides font l'objet d'une démarche de protection en raison de leur richesse écologique et de leur rôle

dans le fonctionnement du bassin versant de la Versoix.

La concomitance de ces deux procédures interpelle. D'un côté, le canton de Vaud cherche à renforcer la protection de milieux naturels d'importance situés le long de la Versoix; de l'autre, il poursuit le développement d'un projet de décharge dans ce même bassin versant. Cette juxtaposition soulève des questions sur la cohérence des politiques publiques en matière de d'aménagement du territoire, de protection de la biodiversité et de gestion des eaux.

Le comité des Vert.e.s de Versoix

